

---

## Mot de la fin

Nous avons relevé le défi de réaliser le premier bilan de l'aménagement forestier durable au Québec. Sa production s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Les commentaires, les suggestions et les recommandations recueillis avant et après sa publication seront analysés et considérés lors de la production des futurs bilans du Bureau du forestier en chef.

Ce bilan a atteint les objectifs visés par le Bureau du forestier en chef. Il porte un regard indépendant sur la performance du Québec en aménagement forestier durable et il servira de point de référence pour la production des futurs bilans. Il a aussi permis de constater que le Québec est sur la voie de l'aménagement forestier durable, même si des actions s'imposent pour satisfaire les standards canadiens et internationaux. De plus, il a permis de rendre compte de la variabilité de la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable d'un critère à l'autre. Les améliorations les plus importantes à apporter concernent les critères relatifs à la biodiversité, à la société et aux Premières Nations. Enfin, ce bilan a permis de constater que le Québec ne possède pas de système de gestion gouvernemental qui soutient la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable.

Nous voulons que ce bilan serve d'outil décisionnel et d'instrument de mesure de l'amélioration continue de l'aménagement forestier. Déjà, le gouvernement du Québec entreprend des actions qui semblent renforcer l'aménagement forestier durable, telles que l'adoption, en mars 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Au cours des prochaines années, mon équipe et moi suivrons avec intérêt les résultats des actions gouvernementales dont notamment la mise en œuvre du nouveau régime forestier, afin d'évaluer l'état des forêts ainsi que la performance en aménagement forestier durable et de vous en faire part.